

CERTIFICAT

PLAQUES PROFILEES EN FIBRES-CIMENT

Plaque PROVENÇALE NT SECURSIL

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification de la marque NF 249 après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification accorde à :

La Société ITALIANA LASTRE S.p.A.

Via F. Lenzi, 26

IT-25028 VEROLANUOVA

Usine de IT-25028 VEROLANUOVA

le droit d'usage de la marque "Plaques Profilées en Fibres-Ciment", pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

"décision d'admission n° 068-G2-01 du 18 janvier 2001

"décision de reconduction n° 068-G2-13 du 5 avril 2011"

Cette décision annule et remplace la décision n° 068-G2-12 du 1^{er} février 2010

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide. Sa validité doit être vérifiée sur la liste des titulaires du droit d'usage, disponible à l'adresse suivante : www.cstb.fr

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Conformité à l'avis technique 5/08-1985

Par référence à la norme NF EN 494 :

- Composition (NT = sans amiante).
- Catégorie : hauteur nominale du profil (C = de 40 à 80 mm).
- Charge de rupture pour plaque de catégorie C : classe 1 (min. 4 250 N/m).
- Moment de flexion pour plaque de catégorie C : classe X (min. 55 N.m/m).

Par référence à la norme NF EN 15057 :

- Résistance à la traversée d'un corps mou de grandes dimensions (sac retenu).

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso l'Avis technique correspondant.

Ce certificat comporte 1 page.

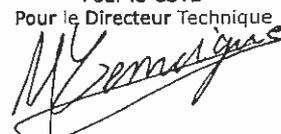
Correspondant :

Patrice VAN DEN BLECKEN

Tél. : 01 64 68 83 70

Fax : 01 64 68 85 34

patrice.vandenblecken@cstb.fr

Pour le CSTB
Pour le Directeur Technique

Yannick LEMOIGNE